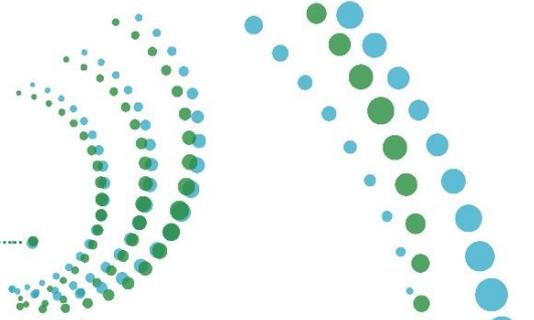


CFPE

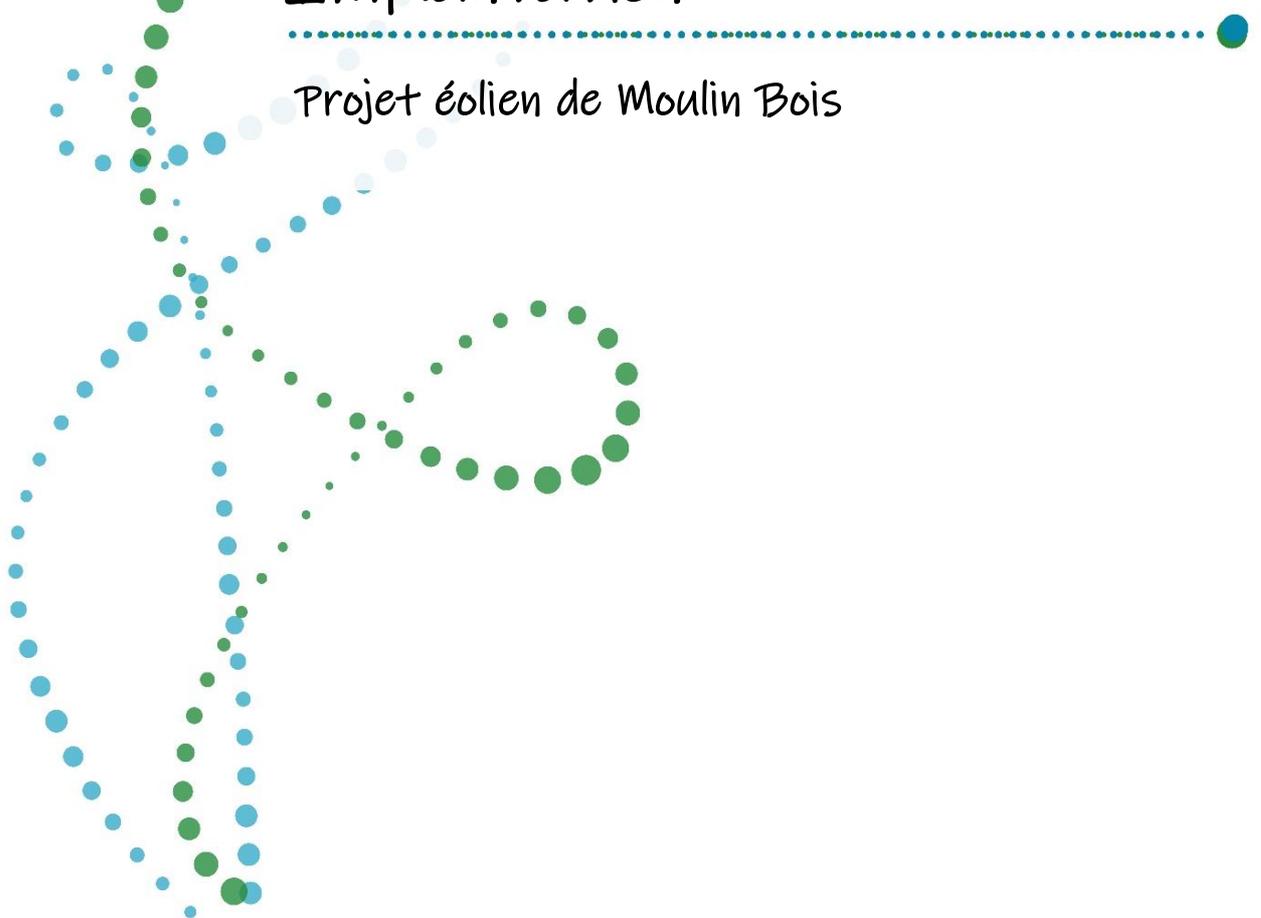
Concertation et Facilitation  
de Projets Environnementaux



# Compte-rendu - Atelier III

## Implantation

Projet éolien de Moulin Bois



# SOMMAIRE

---

I.	Préambule.....	3
II.	La concertation du projet de Moulin Bois.....	3
II.1 :	Une concertation en trois temps.....	3
II.2 :	La constitution du groupe de concertation.....	5
III.	L'atelier « Implantation ».....	6
III.1	Introduction.....	6
III.2	Le déroulement de l'atelier.....	7
III.2.1 -	Accueil des participants.....	8
III.2.2 -	Présentation de l'atelier.....	8
III.2.3 -	Travail en petit-groupe.....	14
III.2.4 -	Restitution du travail à l'ensemble des participants.....	14
III.2.5 -	Clôture de l'atelier.....	16
IV.	Les apports du groupe de travail au projet.....	18

## I. Préambule

---

ENERTRAG<sup>1</sup> travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien sur le territoire des communes de CRESSONSACQ et LA NEUVILLE-ROY dans le département de l'Oise.

ENERTRAG est un groupe industriel allemand familial, spécialisé dans la production d'électricité, uniquement à partir de sources renouvelables. Il est présent sur l'ensemble du cycle de vie d'un parc éolien. Ses activités débutent dès la conception du projet avec son équipe de développement, puis trouve les machines les plus adaptées du marché pour produire l'électricité. Il réalise ensuite la maîtrise d'œuvre avec la construction du parc éolien et est présent pendant toute la durée d'exploitation pour réaliser la maintenance du parc éolien à partir d'une de leurs bases de maintenance réparties sur l'ensemble du pays.

Localement, il mène des actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable. Les chefs de projets animent la concertation sur le terrain avec les acteurs locaux afin de concevoir un projet intégré au territoire, dans le respect des sensibilités spécifiques de chaque site étudié.

## II. La concertation du projet de Moulin Bois

---

### II.1 : Une concertation en trois temps

---

Sur le projet du parc éolien de Moulin Bois, ENERTRAG a mandaté le cabinet de concertation CFPE pour animer la concertation du projet.

Cette concertation se déroule pendant la phase d'études du projet. Elle sert à préparer des décisions qui seront prises par le développeur concernant le projet.

ENERTRAG et CFPE ont convenu d'une concertation en trois temps :

- Une phase d'écoute du territoire avec des personnes, associations ou institutions en lien avec le territoire qui portent un avis motivé par rapport au

---

<sup>1</sup> Également nommée le porteur de projet ou le développeur dans la suite de ce document.

futur parc éolien, qu'elles soient en faveur ou qu'elles s'opposent au projet ou à l'énergie éolienne. Ainsi, CFPE est intervenue sur le territoire depuis le 23 mars 2021 jusqu'à la fin du mois de novembre. Elle a échangé avec plus d'une quarantaine de personnes.

- Associée à une phase de concertation, constituée d'au moins 4 ateliers, ouverts à un groupe de vingt-cinq personnes environ. Ainsi, quatre ateliers sont définis :
  - ✧ Le premier atelier sur le thème « Découverte du projet » s'est tenu le mercredi 24 novembre 2021. Il présentait comment le site a été découvert, le planning de développement du projet. Il a permis également de répondre à de nombreuses questions sur le projet en lui-même et sur l'éolien, en général ;
  - ✧ Le deuxième atelier, intitulé « Connaissance du territoire » s'est tenu le mardi 18 janvier 2022. L'objet était de partager la connaissance fine du territoire à travers la définition de 3 points de mesure de son et 5 points à partir desquels des prises de vue seront réalisées pour les simulations paysagères ;
  - ✧ Le troisième atelier « *Implantation* » s'est tenu le mardi 22 mars, objet du présent compte-rendu.
  - ✧ Le dernier atelier « *Restitution et Mesures d'accompagnement* » à venir.
- Suivie d'une phase de restitution à travers un bilan de concertation reprenant tous les apports des ateliers dans la définition du projet.

## II.2 : La constitution du groupe de concertation

---

Les personnes invitées à participer à ce groupe de concertation sont choisies par le cabinet CFPE.

A noter que quelques personnes ont refusé de participer au groupe de concertation pour des raisons de charge de travail ou de disponibilité.

Le président de l'association CHAD, par son mail du 24 novembre 2021, fait savoir qu'il ne souhaite pas intégrer le groupe de concertation. Le porteur de projet et le cabinet de concertation CFPE le regrettent.

Une personne de Cressonsacq se présente spontanément à cet atelier. Michel LAMARRE rejoint alors le groupe de concertation comme conseiller municipal de CRESSONSACQ et président de l'association de chasse de CRESSONSACQ.

Le groupe de concertation est alors constitué des personnes suivantes :

- Elus de CRESSONSACQ :
  - Hubert DOISY – maire de CRESSONSACQ ;
  - Marianne PARIGOT – 1<sup>er</sup> adjoint au conseil municipal ;
  - Delphine LECOINTRE – Conseillère municipale ;
  - Jérémy DAMBRA – Conseiller municipal.
  
- Elus de LA NEUVILLE-ROY :
  - Thierry MICHEL – maire de LA NEUVILLE-ROY ;
  - Philippe LEFEBVRE – 1<sup>er</sup> adjoint au conseil municipal ;
  - Edith NUITENS – 3<sup>eme</sup> adjointe au conseil municipal et riveraine du projet ;
  - Alexandra STRAZEL – Conseillère municipale et riveraine du projet.
  
- Elus de communes riveraines :
  - Wilfried BLOIS – Maire de BAILLEUL-LE-SOC ;
  - Isabelle BARTHE – Maire de CERNOY ;
  - Jacques DE BRUCE - 1<sup>er</sup> adjoint au conseil municipal de CERNOY & habitant le hameau « *Des Trois Etaux* » ;
  - Robert DUCHENE – 1<sup>er</sup> adjoint au conseil municipal de GRANDVILLIERS-AUX-BOIS & habitant le hameau de Beaupuits ;

- Sylvie SERVEAUX – Conseillère municipale à GRANDVILLIERS-AUX-BOIS & habitant le bourg ;
- Patricia LEFEBVRE – 1ere adjointe au conseil municipal de ROUVILLIERS ;
  
- Elus de la Communauté de Communes :
  - Anaïs LE GOALLEC – Chargée en Environnement de la Communauté de Communes de la Plaine Saint-Denis ;
  - Un représentant de l’intercommunalité du Plateau Picard ;
  
- Associations :
  - Eric MIJOULE, Président de l’association CHAD ;
  - Jean-Luc DUCASTEL représentant de la société de chasse de LA NEUVILLE-ROY ;
  - Elvis BROSSARD – Trésorier au Comité des Fêtes de CRESSONSACQ ;
  - Un représentant de la gendarmerie ;
  
- Habitants et/ou riverains :
  - François FROISSART – Habitant du bourg de LA NEUVILLE-ROY ;
  - Daniel HUG, riverain au projet ;
  - Clothilde LABROT, riveraine au projet
  - Cyrille PAITRY – riverain au projet ;
  - Blandine POTTIER – riveraine au projet ;
  - Maéva REBUFFEL – riveraine au projet.

## III. L’atelier « Implantation »

---

### III.1 Introduction

---

L’atelier « *Implantation* » s’est déroulé le mardi 22 mars 2022 de 19h00 à 22h00 dans la salle municipale de La Neuville-Roy.

Lors du dernier atelier, les membres du groupe font le choix de cette date. Ils sont également avertis du prochain atelier lors de la transmission du compte-rendu du deuxième atelier, le 01 mars 2022. Certains membres du groupe ne possédant pas de mail sont avertis par appel téléphonique.

Sont excusés :

- Isabelle Barthe ;
- Wilfried BLOIS,
- Elvis BROSSARD,
- Jérémy DAMBRA,
- Jacques DE BRUCE,
- Hubert DOISY,
- Robert DUCHENE,
- François FROISSART,
- Stéphane GRIMAUD,
- Daniel HUG,
- Clothilde LABROT,
- Thierry MICHEL,
- Cyrille PAITRY,
- Maéva REBUFFEL,
- Sylvie SERVEAUX,
- Alexandra STRAZEL.

Le porteur de projet, ENERTRAG, participe également à cet atelier. Il est représenté par :

- Sophie VANOVERSCHELDE - Responsable du projet éolien de Moulin Bois ;
- Arnaud MICHEL - Responsable territoires NORD et EST ;
- Paul RICOSSÉ – Chargé de concertation et de dialogue territorial ;
- Guillaume COURTIN – Chargé d'études en environnement ;
- Lise GOSSARD, stagiaire.

La réunion a duré 2h00 environ et est animée par Delphine CLAUD, facilitateur & médiateur environnemental, du cabinet CFPE.

### III.2 Le déroulement de l'atelier

---

L'atelier se déroule en cinq temps :

- ① Accueil des participants ;
- ② Présentation de l'atelier ;
- ③ Travail en petit groupe ;
- ④ Restitution du travail à l'ensemble du groupe ;
- ⑤ Clôture de l'atelier.

### III.2.1 - Accueil des participants

---

A leur arrivée, les participants sont accueillis par le porteur de projet et l'animatrice. Après avoir échangé, ils sont invités à prendre place autour de l'une des trois tables qui sont mises à leur disposition.



Figure 1 : Photographie illustrant la disposition de la salle

### III.2.2 – Présentation de l'atelier

---

Après quelques mots de remerciement pour leur présence, l'animatrice situe l'atelier « Implantation » dans le processus de concertation de ce projet. Après une première phase d'écoute du territoire qui s'est déroulée de mars à novembre 2021, il s'agit du troisième atelier d'une série de quatre qui se dérouleront jusqu'en juin 2022.

En s'appuyant sur une présentation Power Point, elle rappelle ce qui a été retenu du dernier atelier.

Pour l'étude acoustique, il était demandé aux trois groupes de proposer leurs 3 « meilleurs » points d'enregistrement du niveau sonore pour le territoire. Sur les 9 points proposés par les groupes :

- 5 points sont retenus par le bureau d'études d'expertise acoustique pour réaliser une mesure du son – représentés par un cercle noir sur la carte ci-dessous ;
- 1 point (celui au Nord de Cressonsacq) proposé par le groupe est déplacé de 250 m vers le Nord pour réaliser également une mesure du niveau sonore ;
- 2 autres points proposés par le groupe feront l'objet d'une modélisation acoustique – représenté par un losange gris sur la carte.

A noter qu'aux points proposés par le groupe viennent s'ajouter 8 points supplémentaires de mesure du niveau sonore. Ces points sont localisés autour de la zone de projet (cf. carte ci-dessous). Ainsi, 14 points de mesures du niveau sonore seront réalisés dans le cadre de ce projet et 2 points de simulations.

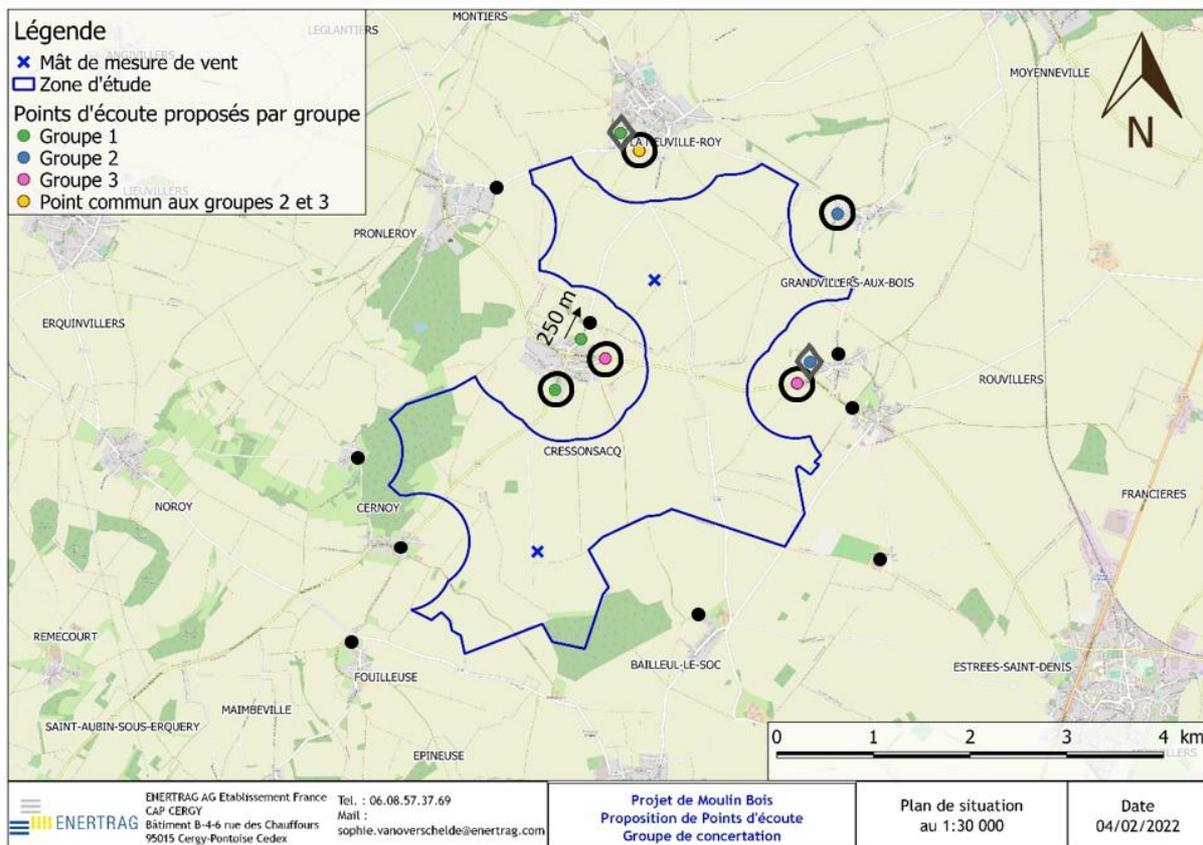


Figure 2 : Bilan relatif aux points de mesure de son (source : Enertrag, Mars 2022)

**Pour l'étude paysagère**, il était demandé aux trois groupes de proposer leurs 5 « meilleurs » points de vue pour la réalisation des photomontages. Sur les 15 points proposés par les groupes :

- 9 points de vue sont retenus. Ils correspondent soit à des points de vue communs proposés à la fois par les groupes et le bureau d'études d'expertise paysagère - représentés par un cercle noir sur la carte ci-dessous, soit à des points de vue proposés uniquement par les groupes et retenus par le porteur de projet - représentés par un cercle mauve, sur la carte ;
- 2 points de vue retenus par les groupes sont déplacés par le bureau d'études d'expertise paysagère et vont également intégrer l'étude d'expertise paysagère :
  - ✧ Le point au Sud de la Neuville-Roy est déplacé de 250 m vers le Nord permettant d'illustrer les impacts depuis les maisons en limite du village. Ce déplacement permet aussi d'intégrer l'effet de la topographie et des haies résiduelles du paysage agricole sur la perception du projet (source : bureau d'études d'expertise paysagère) ;
  - ✧ Le point au Nord de Cernoy est déplacé de 400 m vers le Sud. Ce nouvel emplacement est situé un peu plus en hauteur, permettant une vue dominante sur le paysage environnant.

Seul quatre points sont écartés :

- Celui de l'entrée Sud-Ouest du bourg de Cernoy. Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet seraient masquées par les habitations et les arbres présents dans la trame bâtie. Le bureau d'étude paysagère préfère illustrer les impacts vis-à-vis de ce bourg depuis la sortie nord-est, avec un champ visuel plus dégagé ;
- Celui localisé sur la route départementale 36 (RD36) entre Estrées-Saint-Denis et Rouvillers. A environ 800 m, un premier point de vue illustre les impacts de cette zone, notamment depuis la Ferme d'Elogette. La RD36 est également illustrée depuis la sortie nord-ouest d'Estrées-St-Denis. C'est pourquoi le bureau d'études paysagère ne retient pas ce point ;
- Celui se situant peu après la sortie Nord-Est du bourg de Bailleul-la-Soc. Du regard du bureau d'études, le point à proximité d'Eloge-les-Bois permet d'illustrer sensiblement le même paysage ainsi que les impacts vis-à-vis de cet habitat isolé ;

- Celui se situant sur un chemin agricole, intégrant la zone de projet. Le point de vue de la sortie sud de Cressonsacq, proche de cette proposition (à environ 600 m), illustre sensiblement le même paysage depuis deux enjeux : le bourg de Cressonsacq et la route départementale 37.

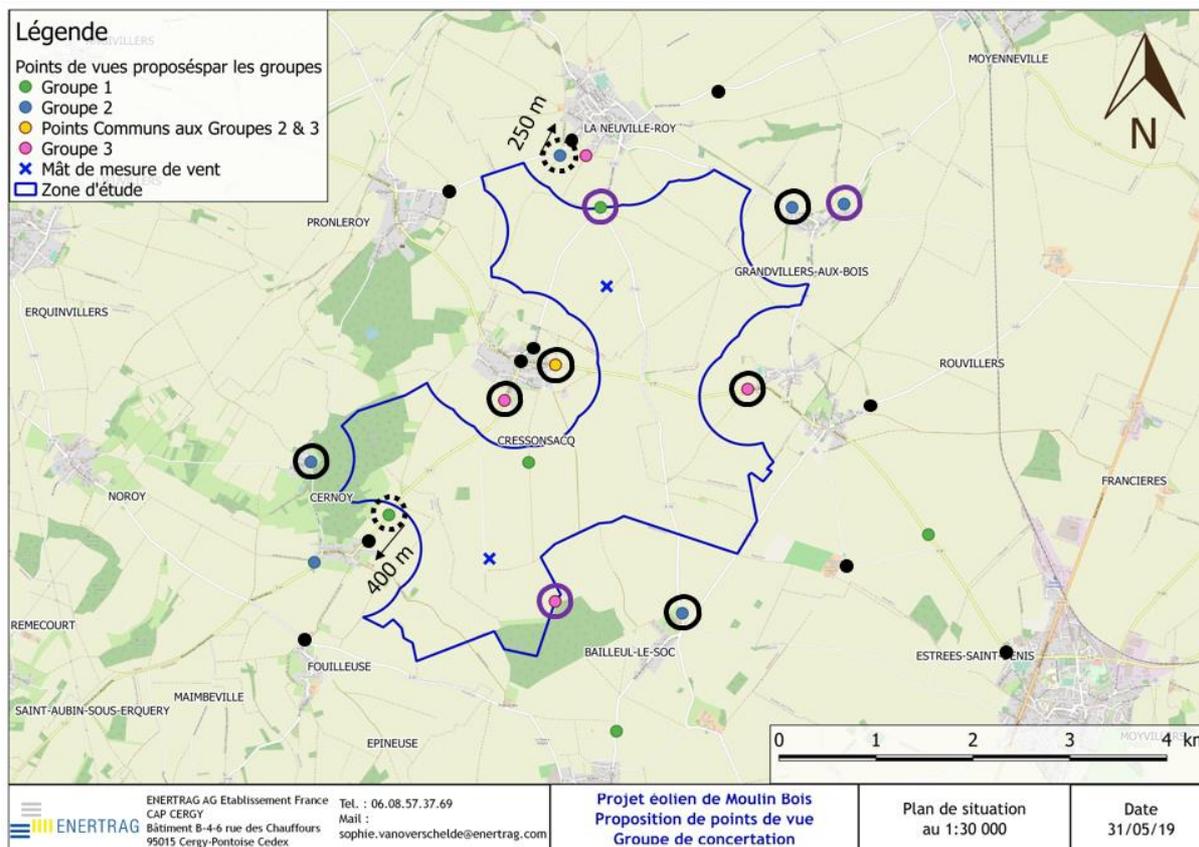


Figure 3 : Bilan relatif aux points de vue choisis par les groupes afin de réaliser des photomontages de son (source : Enertrag, Mars 2022)

Un participant exprime que le déplacement de certains points de vue va entraîner une vue différente alors qu'un autre participant conteste le fait que la réalisation d'un photomontage dans la zone de projet ne permette pas d'avoir une vue d'ensemble de l'objet. Il exprime beaucoup de défiance par rapport aux éléments donnés sur le choix des points de vue. Ce participant demande à ajouter des points de photomontage notamment entre la sortie de Pronleroy et Cressonsacq. Il précise que « nous allons être encerclés – à la sortie et chaque entrée de villages, il faut faire des photos. »

L'animatrice poursuit en présentant l'atelier ainsi que, dans le détail, le matériel mis à disposition des participants et ce qui est attendu du travail proposé.

Sur les tables, les participants disposent pour réfléchir :

- **Une carte papier**<sup>2</sup>, au format A2, sur laquelle le périmètre de la zone d'étude du projet apparaît par un trait discontinu bleu ;
  
- **3 calques** représentant chacun une contrainte ou un élément pouvant être pris en compte pour implanter le parc éolien. Les calques proposés sont :
  - ✧ La distance réglementaire de 500 mètres aux premières habitations (en orange),
  - ✧ L'ensemble des routes départementales avec une zone d'éloignement, d'une hauteur d'éolienne, prise depuis l'axe de la route. Cette zone est représentée par des croisillons ;
  - ✧ Les enjeux écologiques représentés par un tampon vert marquant les 200 m autour des haies ou des bois.
  
- Des ellipses en papier calque pour symboliser la distance<sup>3</sup> minimale entre les éoliennes pour éviter qu'elles ne se gênent entre elles et obtenir ainsi une meilleure exploitation de la ressource en vent. Les ellipses utilisées correspondent à différents diamètres de rotor (150 m ou 162 m) définissant une hauteur totale de la machine, en bout de pale, de 199,5 m.
  
- Des punaises à tête large pour figurer les éoliennes.

Lors de cette présentation, un participant, précédemment intervenu, reprend la parole. « *Les conseils municipaux sont contre, les trois quarts de la population sont contre, au bout d'un moment, il y a une charte de bien séance, bienveillance. Donc, le projet se retire. Il va bien falloir que vous vous posiez cette question-là !* ».

Ce même participant exprime beaucoup de défiance vis-à-vis du porte-à-porte réalisé par Explain. Le porteur de projet ouvre l'échange et indique qu'il souhaite présenter des éléments au conseil municipal. Le participant exprime « *qu'il s'en fout, on est contre !* ».

Le porteur de projet explique que lors des portes à portes est remonté du terrain un souhait de voir une électricité moins chère. L'échange se poursuit en ouvrant sur les différentes sources de production de l'énergie électrique et sur nos besoins en

---

<sup>2</sup> Un fond cartographique **IGN**.

<sup>3</sup> La distance entre machines dépend de la taille du rotor, plus sa taille est importante plus la distance entre les machines est grande.

électricité dont un participant dit qu'il ne cesse d'augmenter avec notamment la voiture électrique.

Arnaud MICHEL reprend la parole et ouvre sur des éléments de réflexion sur des mesures d'accompagnement possibles pour répondre aux attentes du territoire.

L'échange se poursuit en ouvrant sur les différentes sources de production de l'énergie électrique et sur nos besoins en électricité dont un participant dit qu'il ne cesse d'augmenter avec notamment la voiture électrique.

Le participant reprend la parole et exprime son incompréhension de voir un projet éolien localisé sur ce territoire alors que de son regard, le département et la région sont fortement équipés en éolienne. « *Vous prenez la carte de la France, celle des Hauts-de France et de la Picardie, au bout d'un moment on étouffe ! Il y des grandes plaines ailleurs où vous pouvez vous implanter !* » « *Ne venez pas nous pourrir nos communes !* »

Le porteur de projet prend la parole et ouvre à nouveau sur les photomontages. Il s'adresse à un participant en particulier et répond à son besoin d'avoir 2 photomontages supplémentaires à savoir :

- Entre Cressonsacq et Pronleroy ;
- A la lisière du bois, au Sud de la zone.

Ce qui amène un participant à s'interroger sur l'intérêt des photomontages. « *Si c'est le fait de voir ce qui nous attend, nous, on le sait. Il suffit d'aller à Bailleul-Le-Soc !* ». Le porteur de projet précise que les photomontages sont des simulations visuelles qui permettent de percevoir l'impact du projet dans le paysage. Il ajoute que la réalisation des photomontages est une demande des Services de l'Etat. Les photomontages intègrent le dossier de demande d'autorisation. Par ailleurs, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) donne également un avis sur le projet comme les autres services de l'Etat.

Le même participant exprime de la défiance vis-à-vis du réalisme des photomontages. De son regard, les photomontages ne sont pas toujours le reflet du projet dans le paysage. Le porteur de projet partage que les photomontages sont réalisés par un bureau d'études tiers qui suit une méthodologie définie par les services de l'Etat. A travers l'avis de l'Autorité Environnementale, l'Etat émet un avis sur la

qualité de ces photomontages et plus généralement sur la qualité du dossier d'autorisation d'exploiter. Ses avis sont consultables sur le site de la DREAL.

L'animatrice reprend la parole et rappelle que l'objet de ce troisième atelier est :

- De donner la parole aux participants afin qu'ils partagent avec le porteur de projet les éléments particuliers de leur territoire à prendre en compte pour implanter les éoliennes, et également,
- Ce qui est important pour eux à prendre en compte dans les choix de l'implantation possible du projet.

### III.2.3 – Travail en petit-groupe

---

Compte-tenu du nombre de participants, ils sont répartis en 2 petits groupes autour des deux animateurs du porteur de projet ENERTRAG. Le travail en petit groupe dure environ une trentaine de minutes.

Les participants commencent par prendre le temps de s'approprier à la fois les éléments mis à leur disposition ainsi que le travail qui leur est proposé. Petit à petit, ils rentrent dans l'atelier. Le travail est fluide et se fait dans une ambiance sereine. Les échanges dans les sous-groupes sont nombreux et pertinents.

Il est attendu des participants que :

- Les éléments particuliers de leur territoire à prendre en compte pour implanter les éoliennes, et également,
- Ce qui est important pour eux à prendre en compte dans les choix d'implantation possible du projet.

Le groupe désigne un rapporteur, autre que l'animateur, pour restituer le travail qui vient d'être fait aux deux représentants du porteur de projet et à l'animatrice.

### III.2.4 – Restitution du travail à l'ensemble des participants

---

Le rapporteur restitue à l'ensemble des participants ce qui s'est passé dans le groupe : les questions que les participants se sont posées, la démarche qu'ils ont suivie, leurs « meilleurs » endroits et emplacements...

### □ Groupe I

Le rapporteur partage que, dans un premier temps, le groupe a regardé combien il est possible de mettre d'éoliennes dans la zone de projet : il est possible d'en disposer 12. Ensuite, le groupe s'est attaché à éloigner les éoliennes des premières habitations avec le constat suivant : lorsque les éoliennes sont éloignées d'un bourg, elles se rapprochent d'un autre. Aussi, le groupe fait le choix de ne pas implanter de machine. Il présente donc un projet sans machine.

Spontanément, un membre de ce groupe exprime sa crainte que Cressonsacq soit entouré « *Cressonsacq sera entouré sur plus de la moitié* ».

### □ Groupe II

Il est précisé que deux participants de ce groupe se sont mis en retrait et n'ont pas pris part à cette réflexion.

Le rapporteur du groupe présente un projet à 8 machines : 4 étant localisées sur Cressonsacq et 4 situées sur La Neuville-Roy. Cette implantation est réalisée « *en respectant le cahier des charges* ».



*Figure 4 : Illustration du projet réalisé par une partie du groupe II*

Le modèle de machine choisi est celui avec le plus grand rotor – 162 m : le diamètre du rotor étant plus grand, l'écartement entre les machines est plus important et le nombre de machines pouvant ainsi être implanté est plus faible.

Le rapporteur partage que le groupe est attentif à ce que les machines ne soient pas trop prêtes des maisons.

Le porteur de projet présent dans ce groupe ajoute qu'ils se sont intéressés à la production d'électricité de ce projet. 1 MW permet d'alimenter environ en électricité 1 000 personnes, chauffage compris. La puissance des éoliennes envisagée étant de 6 MW, la production électrique de ce projet pourrait fournir de l'électricité pour 24 000 personnes, chauffage inclus.

Spontanément un membre du groupe I propose un choix alternatif à ce projet par « *la mise en place de panneaux photovoltaïques sur cet espace ou un autre qui serait moins impactant, moins visible* ». Il est proposé les toitures, les parkings de supermarché ... Le porteur de projet partage spontanément que cette solution ne permettra pas la même échelle de production d'énergie.

### III.2.5 – Clôture de l'atelier

---

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, s'exprime brièvement sur son ressenti de la soirée de concertation. Ils font part des éléments suivants :

- « *Pour ma part, en tant que représentant du monde associatif et de la société de chasse. Pour nous, ce projet va détériorer 1/3 de notre territoire de chasse. On est contre. On ne peut pas défendre la nature et monter des éoliennes à côté.* » ;
- « *Rien à dire* » ;
- « *Rien à dire non plus* »
- « *Je continue de venir aux réunions pour savoir de quoi je parle. Puis au fil des ateliers on apprend des choses. De poser des éoliennes sur une carte j'ai*

*l'impression de cautionner et je ne cautionne pas. Je viendrai quand même au prochain atelier. » ;*

- *« Moi, je suis mon collègue : le président de chasse de Cressonsacq. Du coup cela va impacter plus de la moitié du territoire. Je pense que les réunions que l'on fait ne servent à rien. Si vous avez décidé d'en mettre là, là, où là, malheureusement je pense que notre avis n'est pas pris en compte. » ;*
  
- *« On a toujours l'espoir peut-être, un jour, d'avoir une consultation citoyenne. C'est d'abord d'avoir des éléments de photomontages. Je me rends compte effectivement de ce qui nous attend » ;*
  
- *« Je suis venu par respect de ce que vous faites, pour vous remercier de votre présence. Je ne vais pas dire que je suis venu à contrecœur. Je n'ai pas participé. Le but est que cela avance. J'espère qu'il y aura une décision qui sera un petit peu inverse au projet de base. [...] J'ai dernièrement des amis qui ont acheté à Cressonsacq. C'est une belle maison, avec piscine etc... et qui donne directement sur le projet éolien. C'est vraiment magnifique, superbe, [dit avec ironie]. Lorsque l'on est citadin, on n'arrive pas à se rendre compte. On habite dans des petits villages. Nous sommes venus ici pour la tranquillité, pas pour voir un truc tourné le samedi, le dimanche après-midi. [...] Je ne serai pas impacté car moi, je suis de l'autre côté du village. Je connais beaucoup de monde qui habite du côté du projet ou les terrasses donneront une vue sur ce le parc éolien. Ce n'est pas sympa pour eux. Je suis solidaire de ces gens-là. »*
  
- *Quel que soit le positionnement des éoliennes cela affectera mon habitation. À 400 M de plus ou de moins ... Elles seront visibles, elles font 200 m de haut. Elles ne seront pas belles. Si je les éloigne au plus, je refile les saletés aux autres. Donc par principe pour être fidèle à mes valeurs je ne préfère pas en mettre.*
  
- *Je n'ai jamais été convaincu par le discours écologique de ces machines. Pour moi ce n'est pas une solution d'avenir. Il faut investir dans la recherche le nucléaire. Le rendement reste ridicule.*

Pendant cette restitution :

- Un participant pose la question de l'accord de propriétaires fonciers et des exploitants agricoles pour accueillir les éoliennes. Afin de faciliter la réflexion, l'ensemble des contraintes qui s'exerce sur la zone de projet n'est pas communiqué. L'accord des propriétaires et exploitant agricole en est une. Bien entendu, l'implantation d'une éolienne dans une parcelle ne peut se faire qu'avec l'accord préalable du propriétaire et de l'exploitant agricole ;
  
- Un autre participant demande à quelle date seront disponibles les photomontages. L'animatrice répond que les photomontages seront disponibles pour le prochain atelier qui se tiendra début juin 2022.

La réunion se clôture en rappelant que :

- Le présent atelier fera l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis sous un mois à tous les membres du groupe de travail. Il sera mis à disposition à la mairie tout comme sur le site internet dédié au projet.
- La prochaine réunion de ce groupe de travail aura pour thème « Restitution / Mesures d'accompagnement ». Elle se tiendra le **mardi 07 juin 2022 à 18h30, à la salle des fêtes de Cressonsacq**. Une invitation sera envoyée 7 jours avant le début de l'atelier ;

Les participants sont ensuite invités à un moment de convivialité et à prolonger autour d'un verre les échanges entre eux ou directement avec le porteur de projet.

## IV. Les apports du groupe de travail au projet

---

La responsable de projet Sophie VANOVERSCHELDE retient :

- Pour un groupe, il est possible de mettre potentiellement 12 machines dans la zone même si dans les faits, il fait le choix de mettre aucune machine. Pour l'autre groupe, il réalise un projet à 8 machines ;
- La répartition égalitaire de ces machines sur les territoires communaux ;
- De limiter le nombre de machines sur la zone de projet explicité par un groupe par le choix des rotors les plus grands ;
- De s'éloigner au maximum des premières habitations ;
- De ne pas encercler le bourg de Cressonsacq ;

L'ensemble de ces points sera intégré autant que possible dans le projet final en intégrant également les autres éléments issus notamment des bureaux d'études.